

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GEVAUDAN**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

**L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-huit heures,**  
 le **Bureau**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Mairie de Chênex (74520) – Salle des Fêtes –, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 23  
 présents : 16  
 procuration : 1  
 votants : 17

Date de convocation :  
 06 octobre 2022

**PRESENTS** : A RIESEN, M GENOUD, P-J CRASTES, E ROSAY, M MERMIN, C VINCENT, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON, B FOL, A MAGNIN, J LAVOREL, F DE VIRY, F BENOIT.

**REPRESENTES** : A CUZIN par J LAVOREL,

**EXCUSES** : V LECAQUE, M GRATS,

**ABSENTS** : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, P CHASSOT, L CHEVALIER,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° 20221017\_b\_eau37**

**1.1 MARCHES PUBLICS**

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE VIRY,  
 ROUTE DES GRANDS BOIS JUSQU'AU PONT – HUMILLY D'AMONT RUE DES PONTETS –  
 HAMEAU DE VEIGY (MARCHE N°202143\_CCG) - ATTRIBUTION**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

La Communauté de Communes souhaite renouveler son réseau d'eau potable au niveau des hameaux de Veigy/Humilly sur la commune de Viry.

En effet, les réseaux sur ce secteur sont historiques et datent de 1921, ils sont en fonte grise en DN 40 fragile et fortement sujet aux fuites. De plus, les diamètres existants ne permettent plus une alimentation suffisante compte tenu du développement de la population sur la commune depuis la création du réseau.

Le secteur a été découpé en 3 secteurs de travaux indépendants qui seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires et feront respectivement l'objet de consultation :

- Secteur 1 : route des Grands Bois jusqu'au pont Humilly d'Amont, rue des Pontets/hameau de Veigy (tranche qui fait l'objet de l'attribution),
- Secteur 2 : hameau de Humilly,
- Secteur 3 : fin de la route de Vers les Bois : du pont d'Humilly jusqu'au centre équestre.

Les aménagements proposés permettront :

- D'assurer un dimensionnement correct du réseau permettant d'assurer en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable de chaque abonné,
- D'améliorer le rendement de la distribution,
- D'abandonner un ancien réseau en domaine privé, et de renouveler les anciennes conduites,
- De sortir les compteurs en domaine privé en limite,
- De rétablir la défense incendie sur la rue de la Traversière et la rue des Pontets.

La collectivité a donc décidé de lancer une consultation pour la réalisation des travaux du secteur 1, estimés à 663 815,46 € HT.

Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, le 02 août 2022, au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes. La date limite de remise des offres était fixée au 16 septembre 2022 à 12h00.

3 offres ont été réceptionnées.

L'analyse des offres est réalisée par notre maître d'œuvre Hydrétudes. Le résultat de cette analyse a été présenté, pour avis, à la Commission Achats, réunie le 17 octobre 2022. Au vu de l'analyse et du classement des offres en résultant, la Commission propose de retenir l'offre de base de l'entreprise BESSON SAS, économiquement la plus avantageuse, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires, pour un montant global de travaux estimé à 660 297.00 € HT.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,  
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5,  
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement,  
Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est compris entre 100 000€ HT et 2M€ HT, prendre toute décision de les conclure, les signer et toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 17 octobre 2022,*

## DELIBERE

**Article 1** : décide de retenir l'offre de base de l'entreprise BESSON SAS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 660 297.00 € H.T., selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires.

**Article 2** : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie assainissement- exercice 2022 – chapitre 23.

**Article 3** : autorise Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 17  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le :  
Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance  
Carole VINCENT



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.